

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

08 OCT. 04-008001

ARRETE N° du
Portant nomination des membres
du Conseil de l'Aviation Civile.

- = LE PREMIER MINISTRE = -

VU la Constitution ;

VU la loi n° 2002-31 du 24 décembre 2002 portant Code de l'Aviation Civile ;

VU le décret n° 2003-384 du 28 mai 2003 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Sénégal (ANACS)

VU le décret n° 2004-651 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2004-564 du 26 avril 2004 portant répartition des services de l'Etat et du Contrôle des Etablissements publics, des Sociétés nationales et des Sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié ;

VU le décret n° 2004-989 du 15 juillet 2004 portant nomination du Président du Conseil de l'Aviation Civile,

ARRETE

Article premier : Sont nommés membres du Conseil de l'Aviation Civile, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Ababacar DIALLO, Conseiller Technique à la Présidence de la République ;
- Colonel Charles GUEYE, Conseiller Défense à la Primature ;
- Colonel Mouhamadou Moustapha DIAWARA, Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air – Ministère des Forces Armées ;
- Commissaire de police Anna Sémou FAYE, Chargé du Commissariat Spécial de l'Aéroport Léopold Sédar SENGHOR – Ministère de l'Intérieur ;

- *Monsieur Moustapha DIONGUE, Conseiller Technique au Ministère de l'Economie et des Finances ;*
- *Monsieur Elimane Hamidine SY, Chef de la Cellule de la Promotion et des Aménagements Touristiques au Ministère du Tourisme et des Transports Aériens ;*
- *Monsieur Ndiassé MBENGUE, Conseiller Technique Aéronautique au Ministère du Tourisme et des Transports Aériens ;*
- *Monsieur Ibrahima NDIAYE, en service à la Direction de l'Horticulture du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique ;*
- *Monsieur Yérém THIOUB, Directeur de la Protection et de la Surveillance des Pêches du Ministère de l'Economie Maritime ;*
- *Monsieur Amadou BA, Commissaire aux enquêtes Economiques à la Direction du Commerce Extérieur du Ministère du Commerce ;*
- *Docteur Badara DIOUF, Médecin Chef de l'Aéroport International Léopold Sédar SENGHOR du Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale ;*

Article 2 : *Le mandat des membres du Conseil de l'Aviation Civile est de trois ans à compter de la date de la signature du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.*

Fait à Dakar, le



Macky SALL